

REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE CRECHES-
SUR-SAONE

(À rappeler dans toute correspondance)
DOSSIER-N° AT 71150 24 S0012
Déposé le 26/07/2024

Adresse des travaux :
300 rue du beaujolais

Destinataire

SAS PEGASE
Monsieur Thomas BEAUMANOIR
10 impasse du grand jardin
35400 SAINT-MALO

contact@masstove.fr

Envoyé le 21-11-2024 par mail avec AR.

Objet : Rejet tacite (art. R.423-39 du code de l'urbanisme)

Monsieur,

Vous avez déposé le 26/07/2024 à la mairie de CRECHES-SUR-SAONE une demande d'Autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public (ERP).

Votre dossier étant incomplet, je vous ai adressé une demande de pièces le 13/08/2024.

Ce courrier de demande de pièces manquantes vous a été présenté le 13/08/2024. Conformément aux dispositions de l'article R.423-48 du code de l'urbanisme, lorsque le demandeur a accepté de recevoir à une adresse électronique les réponses de l'autorité compétente, les notifications peuvent lui être adressées par échange électronique. A défaut de consultation à l'issue d'un délai de huit jours après leur envoi, le demandeur est réputé avoir reçu ces notifications.

Conformément aux dispositions de l'article R.423-39 du code de l'urbanisme :

- a) les pièces manquantes doivent être adressées à la mairie dans le délai de trois mois à compter de la réception de la demande de pièces manquantes;
- b) à défaut de production de l'ensemble des pièces manquantes dans ce délai, la demande fera l'objet d'une décision tacite de rejet en cas de demande de permis ou d'une décision tacite d'opposition en cas de déclaration.

Votre dossier n'a pas été complété dans le délai imparti.

Je vous confirme donc que votre déclaration d'Autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public (ERP) a fait l'objet d'une décision tacite d'opposition le 13/11/2024.

Il vous appartient dès à présent de déposer une nouvelle demande, accompagnée de l'ensemble des pièces nécessaires à son instruction, si le projet doit être réalisé.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Fait à CRECHES-SUR-SAONE

Le 20 NOV. 2024
Le Maire

DOSSIER N° «DOSSIERNOM»

L'Adjoint délégué
Jean-Luc PAQUELIER



PAGE 1 / 1

